



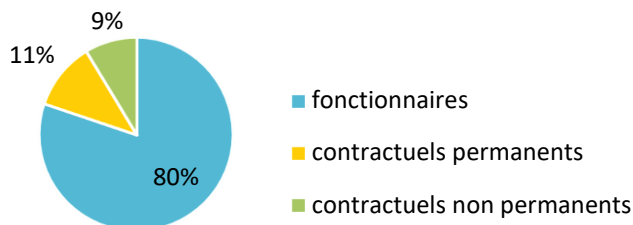
➔ CENTRE DE GESTION 62

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par la collectivité au Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Effectifs

➔ 116 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

- > 93 fonctionnaires
- > 13 contractuels permanents
- > 10 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

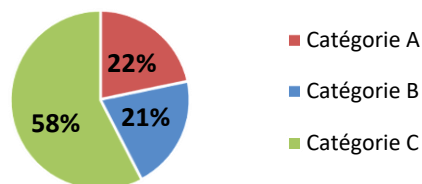
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

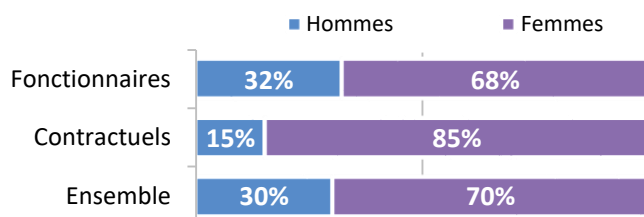
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	75%	31%	70%
Technique	17%	15%	17%
Culturelle	3%		3%
Sportive			
Médico-sociale	3%	54%	9%
Police			
Incendie			
Animation	1%		1%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

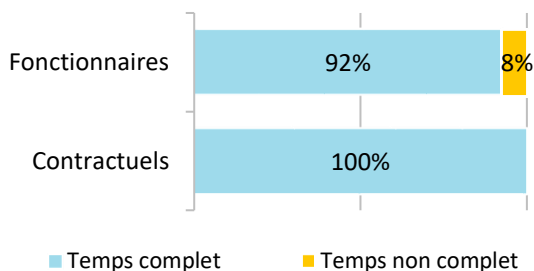


➔ Les principaux cadres d'emplois

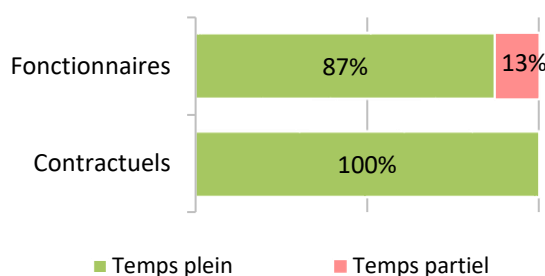
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints administratifs	44%
Rédacteurs	16%
Attachés	8%
Adjoints techniques	7%
Agents de maîtrise	5%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents permanents à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	100%	0%
Technique	25%	0%
Administrative	3%	0%

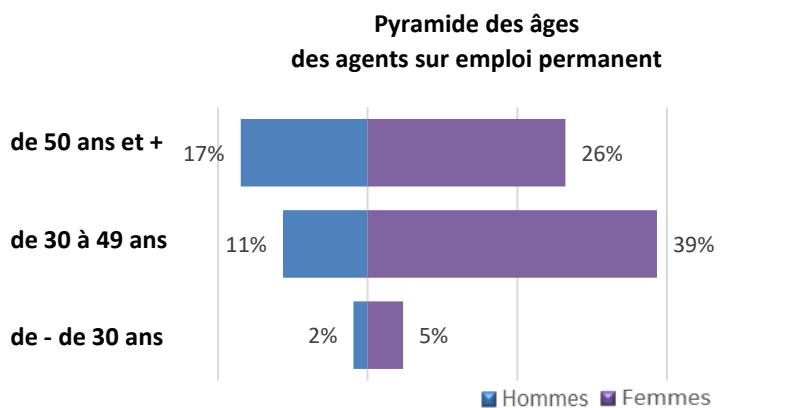
➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

3% des hommes à temps partiel
 15% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,75
Contractuels permanents	40,96
Ensemble des permanents	46,04
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	41,50



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 122,60 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- > 84,21 fonctionnaires
- > 21,65 contractuels permanents
- > 16,74 contractuels non permanents

223 132 heures travaillées rémunérées en 2020

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	17,11 ETPR
Catégorie B	21,52 ETPR
Catégorie C	67,23 ETPR

Positions particulières

- > Un agent détaché dans la collectivité et originaire d'une autre structure
- > Un agent mis à disposition dans une autre structure
- > 4 agents en disponibilité
- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > Un agent détaché dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2020, 31 arrivées d'agents permanents et 15 départs

1 contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
90 agents	106 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↘	-4,12%
Contractuels <i>dont les contractuels remplaçants</i>	↘	-25,81%
Ensemble	↘	-9,38%

➔ Principales causes de départs permanents

Mutation	40%
Mise en disponibilité	33%
Départ à la retraite	13%
Détachement	7%
Licenciement	7%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	87%
Recrutement direct	6%
Remplacements (contractuels)	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un concours

➔ 2 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ 49 avancements d'échelon et 10 avancements de grade

dont 100,0 % femmes
dont 0,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 64,88 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	8 008 798 €	Charges de personnel*	5 195 721 €	➔	Soit 64,88 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	3 270 852 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	649 301 €		42 879 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	2329 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	27 327 €		
Supplément familial de traitement :	27 519 €		
Indemnité de résidence :	33 821 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	43 176 €	s	35 174 €		26 572 €	20 325 €
Technique	s	32 149 €	33 037 €		27 013 €	s
Culturelle			s		s	
Sportive			s			
Médico-sociale	s	64 217 €				
Police						
Incendie						
Animation					s	
Toutes filières	41 826 €	56 278 €	33 945 €		26 593 €	20 387 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La collectivité consacre 40,8 % de son budget de fonctionnement à la rémunération des agents permanents

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	556 096 €
Contractuels sur emplois permanents	93 205 €
Ensemble	649 301 €

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- ⇒ 160 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- ⇒ 2 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

➔ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

en 2020, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 20,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 20,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,69%	0,59%	3,31%	0,05%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,63%	0,59%	5,01%	0,05%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,63%	0,59%	5,01%	0,05%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Les agents ont bénéficié de 9 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1er janvier 2002).
- ➔ 11 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 37 arrêts maladie soumis à jour de carence (41 en tout)
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 3 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 2,6 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 244 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**
2 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : **435 €**
Coût par jour de formation : **218 €**

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

14 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 79 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 93 % sont en catégorie C*
- ⇒ 3 500 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

- ➔ **DÉPENSES**
4 322 € de dépenses d'aménagements de postes

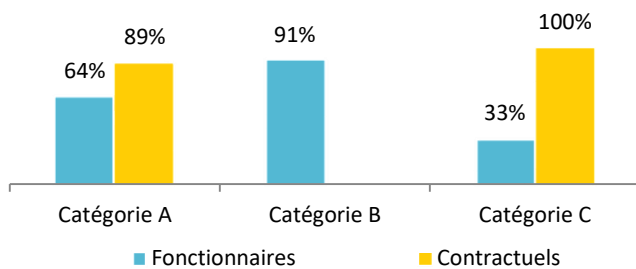
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

Formation

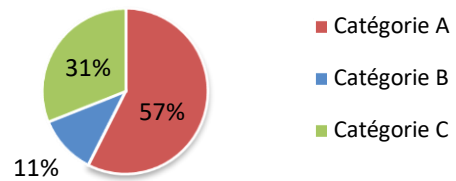
- ➔ en 2020, 56,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



- ➔ 174 jours de formation par agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- ➔ 88 974 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	25 %
Autres organismes	75 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,6 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	77%
Autres organismes	23%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	16 409 €	14 078 €
Montant moyen par bénéficiaire	316 €	185 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

La collectivité ne cotise pas auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

Aucune prestation sociale servie directement aux agents n'est prévue

(ex. : restauration, chèques vacances...)

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

1 jour de grève recensé en 2020

8 réunions du CHSCT

- ➔ Commissions Administratives Paritaires

- ➔ 4 réunions en 2020 dans la collectivité

Commissions Consultatives Paritaires

4 réunions en 2020 dans la collectivité

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2020 transmis en 2021 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2021

Version 4